

RÉSUMÉ DU RAPPORT FINANCIER

Résumé du rapport financier de la fédération de Waterpolo Québec au 31 août 2022. Le rapport financier et le rapport de mission d'examen sont présentés aux membres du conseil d'administration à sa séance du **25 octobre 2022 à dix heures (10 h) via Zoom**.

Olivier Bertrand,
Directeur général

FÉDÉRATION DE WATERPOLO DU QUÉBEC SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 Août 2022

<u>ACTIF</u>		<u>PASSIF</u>	
Encaisse	97 353 \$	Emprunt à court terme	40 000 \$
Débiteurs	65 244 \$	Comptes créditeurs	44 536 \$
Frais payés d'avance	4 010 \$		
Placements à long terme	275 251 \$		
			<u>84 536 \$</u>
		<u>ACTIF NET</u>	
		Fonds de réserve- Placements sports	271 582 \$
		Non affecté	85 740 \$
			<u>357 322 \$</u>
TOTAL ACTIF	<u>441 858 \$</u>	TOTAL PASSIF et ACTIF NET	<u>441 858 \$</u>

SOMMAIRE DES RÉSULTATS D'OPÉRATIONS POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

REVENUS

Subventions	214 919 \$	
Inscriptions	109 210 \$	
Placements sports	83 849 \$	
Affiliations	36 318 \$	
Autres revenus	9 237 \$	
	<u>Revenus totaux</u>	453 533 \$

CHARGES

Opérations	78 909 \$	
Salaires	94 128 \$	
Placements sports	68 786 \$	
Honoraires	65 939 \$	
Représentation	75 781 \$	
Dépenses affiliations	3 679 \$	
Frais de bureau et transfert	7 371 \$	
Frais d'adhésion	2 888 \$	
Informatique	2 379 \$	
	<u>Charges totales</u>	399 860 \$

Excédent des revenus sur les charges avant gains et pertes non réalisés	53 673 \$
Gains et pertes non réalisés	(24 749 \$)

EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>28 924 \$</u>
--	-------------------------

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN SUR LES ÉTATS FINANCIERS CONDENSÉS

Aux membres du Conseil d'administration de la Fédération de Waterpolo du Québec.

Nous avons effectué l'examen des états financiers condensé de FÉDÉRATION DE WATERPOLO DU QUÉBEC qui comprennent le bilan au 31 août 2022, et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité du professionnel en exercice

Notre responsabilité consiste à exprimer une conclusion sur les états financiers ci-joints en nous fondant sur notre examen. Nous avons effectué notre examen conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada, qui exigent que nous nous conformions aux règles de déontologie pertinentes.

Un examen d'états financiers conforme aux normes d'examen généralement reconnues du Canada est une mission d'assurance limitée. Le professionnel en exercice met en œuvre des procédures qui consistent principalement en des demandes d'informations auprès de la direction et d'autres personnes au sein de l'entité, selon le cas, ainsi qu'en des procédures analytiques, et évalue les éléments probants obtenus.

Les procédures mises en œuvre dans un examen sont considérablement plus restreintes en étendue que celles mises en œuvre dans un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et elles sont de nature différente. Par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur les états financiers.

Conclusion

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que les états financiers ne donnent pas, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de FÉDÉRATION DE WATERPOLO DU QUÉBEC au 31 août 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes à but non lucratif.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

ASBL INC.

Montréal, le 25 octobre 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449